

Quand l'Église a perdu la famille : les causes et les conséquences

- *L'Église a défendu au XX^e siècle, et défend toujours, un modèle de famille idéal : c'est un couple hétérosexuel, avec un père et une mère unis par le sacrement du mariage, et leurs enfants.*
- *Ce modèle était en accord tacite avec celui de la société dans son ensemble.*
- *La connivence a cessé dans les années 60, avec la vente libre de la pilule contraceptive et l'entrée des femmes sur le marché du travail.*
- *De nouveaux modèles de « familles » sont nés depuis les années 70, que l'Église ignore voire rejette, alors que « la famille » reste une structure plébiscitée dans l'opinion publique.*
- *Le maintien par l'Église de l'idéal de la « famille nucléaire » a une conséquence sociale regrettable : une Église surtout présente dans les couches aisées de la population, présence que reflète aussi le recrutement actuel des prêtres.*

L'idéal familial de l'Église : un papa, une maman et leurs (nombreux) enfants

La doctrine a été fixée par l'encyclique *Casti Connubii* (1930). L'Église, qui se prétend la gardienne et la championne de la famille, ne défend en réalité qu'une seule forme de famille : la famille dite *nucléaire*, composée d'un papa et d'une maman et de leurs enfants, engendrés ou adoptés par eux, une forme de famille qui était parfaitement représentée sur la frise en bleu et en rose composée lors des Manifs pour tous en 2012-2013. Cette *famille nucléaire* est aussi en partie identifiée par les sociologues avec la *famille bourgeoise*, née au XIX^e siècle, et beaucoup, pas seulement les catholiques, y voient une sorte de modèle indépassable, le type par excellence de la famille. Dans l'Église catholique, cette union entre un homme et une femme, donc entre des personnes de sexe différent, est consacrée devant Dieu par le sacrement de mariage, que le couple se donne lui-même, devant un témoin de l'Église.

En tant que sacrement, le mariage est certes une union humaine, librement consentie et contractée, mais c'est donc aussi une institution divine, indissoluble, soumise à des « lois » interprétées par l'Église, qu'il n'appartient à personne de changer. Ainsi, dans le couple marié fondé sur la différence biologique des sexes, l'acte sexuel « *honnête* » ne peut avoir lieu que dans le cadre du mariage-sacrement, il ne peut avoir qu'une seule visée : la fondation d'une famille, avec la procréation d'enfants et leur éducation. Cela implique que, dans le « *mariage chaste* », les autres fins, comme le plaisir mutuel de l'amour charnel, sont secondaires, au sens de conséquences secondaires possibles mais non nécessaires. Le mariage-sacrement implique

la fidélité absolue à l'autre, un amour conjugal et une amitié conjugale dans la vie domestique qui élèvent mutuellement l'âme, bien « plus » que le désir charnel.

Tout acte sexuel devant être ouvert à la reproduction du « *genre humain* », toute forme de contraception non naturelle doit être condamnée, de même que l'avortement. Pour vivre cette doctrine sévère, les époux sont invités à exercer, chacun pour sa part, aidé par la grâce de Dieu, les renoncements nécessaires – dans un cadre matrimonial qui, après avoir affirmé longtemps « *la primauté du mari sur sa femme et ses enfants, et la soumission de la femme ainsi que son obéissance spontanée* », insiste surtout maintenant sur les « *vocations différentes* » de l'homme et de la femme et leur complémentarité.

Ce cadre a prévalu dans la société moderne durant toute la première moitié du XX^e siècle, jusque dans les années 50 et encore dans les années 60. Pourquoi a-t-il prévalu si longtemps ?

La société séculière et laïque en connivence avec l'idéal familial de l'Église

Dans la société civile et laïque, le divorce était certes possible depuis 1884 en France, sauf erreur, mais il y avait, entre autres, des raisons économiques pour l'éviter le plus possible. Il y avait aussi des raisons morales : ce n'était tout simplement pas « bien » de divorcer, et pour le bien-être des enfants, l'union des parents, fût-elle devenue fictive et leur fidélité factice, était importante. Dans une société encore largement rurale, encore largement catholique aussi, très encadrée aussi par la peur du gendarme et la crainte de la loi, les générations qui ont connu l'Église d'avant Vatican II auraient pu reprendre la description que fait Irène Théry de la culture et des mentalités qui avaient encore cours après 1945. A propos des années d'après-guerre, elle parle (dans son livre *Le Démariage*) de « *ces vingt glorieuses de la famille légitime, marquées par la partition stricte des rôles sexués, la hiérarchie des époux dans le mariage, la puissance paternelle sur les enfants, l'interdiction de l'avortement et de la contraception, les familles nombreuses, la divorcialité rare et stigmatisée, la séparation des filles et des garçons du cours préparatoire à l'université, le flirt des jeunes gens en cachette et dans la hantise d'une grossesse non voulue, l'homosexualité pathologisée et enfermée dans le secret, et l'omerta sur les violences sexuelles exercées par des proches.* »

À ces croyances et ces pratiques, encore partagées par l'ensemble de la société jusque dans les années 1960, un catholique pouvait ajouter la morale sexuelle sévère de l'Église, enseignée au catéchisme : les péchés sexuels (commis dès l'enfance), étaient tous « *mortels* », et placés au sommet de la hiérarchie des péchés, et ceux qui les commettaient devaient s'attendre à encourir

une condamnation sans miséricorde lors du Jugement dernier. La confession était alors largement occupée par l’aveu de ces péchés – nous sommes nombreux à avoir connu cela !

La fin de la connivence (années 60)

Or, cette connivence relative entre la société profane et l’Église va s’effriter et se briser. Les 30 Glorieuses économiques et la montée du niveau de vie aidant, un tournant s’opère au tournant des années 60 dans le sens de l’autonomie et des choix individuels en tous domaines, non seulement dans la vie matérielle et la consommation mais dans les choix de vie, la conduite morale, la liberté sexuelle. En France, le moment « Mai 68 », qui est surtout, sous le langage marxiste, une *révolution culturelle*, sera bien sûr essentiel. Dans l’Église catholique, le concile Vatican II aurait pu contribuer à une prise de conscience de la nouveauté, mais il faut bien le dire : malgré des réformes et un esprit de réforme considérable, il est passé à côté de cette révolution culturelle et anthropologique.

Deux décisions, l’une du côté de la société civile et politique, l’autre du côté de l’Église, sont tout à fait symboliques de la *connivence rompue* dont je parle entre l’Église et la société. D’un côté, en décembre 1967, la loi Neuwirth autorise la vente libre de la *pilule contraceptive*. C’est une révolution dans l’histoire des femmes. De l’autre côté, sept mois plus tard, en juillet 1968, l’encyclique *Humanae Vitae* interdit la pilule aux femmes catholiques, et cela provoque un tollé incroyable, bien au-delà de l’Église. Les historiens pourraient montrer comment les choses avaient déjà évolué avant, mais la « secousse », l’ébranlement du sol des convictions implicites date de ce moment. Symboliquement c’est quand même de là que date le décalage, qui n’a fait que s’accroître, entre l’Église et les femmes, la liberté pour les femmes de disposer librement de leur corps et de faire leur choix de vie, d’être en couple (quel que soit sa forme) ou non. Même si l’entrée massive des femmes sur le marché du travail peut entraîner de nouvelles servitudes, c’est en soi une autonomie accrue et une liberté nouvelle. D’autres libertés suivront, qui favoriseront le « démariage » des couples hétérosexuels, mais aussi et surtout viendront de nouveaux droits pour tous, pour toutes les minorités sexuelles, qui prétendent elles aussi « faire famille ». Et de fait, la famille reste l’élément de la vie le plus apprécié par nos contemporains, celui qui reçoit le plus de jugements positifs dans les enquêtes d’opinion sur les valeurs.

Au titre d’un rappel très rapide, je signale qu’en 2020, sur 8 millions de familles qui hébergent au moins un enfant mineur, 66 % sont des familles « nucléaires » (càd des familles où tous les enfants résidant dans le logement sont ceux du couple) ; il y a 25 % de familles

monoparentales (donc des familles où les enfants résident avec un seul parent, le plus souvent la mère, sans conjoint cohabitant) ; et 9 % sont des familles recomposées (donc avec un ou des enfants d'un ou des deux membres du couple). Entre 2011 et 2020, la part des familles nucléaires « traditionnelles » diminue (- 3 points), alors que celle des familles monoparentales croît (+ 3 points). La part des familles recomposées augmente aussi, mais plus légèrement. Il faudrait ajouter à ces trois catégories les couples involontairement ou volontairement sans enfants.

Il y aurait bien sûr énormément de commentaires à faire sur ces évolutions, sur toutes les questions économiques, sociales, culturelles que cela pose, en particulier sur le fait que les familles monoparentales sont, et de loin, les familles les plus pauvres, les plus en difficulté socioéconomique.

Les conséquences pour l'Église

Mais je voudrais surtout insister sur les conséquences pour l'Église.

L'Église considère toujours la famille nucléaire comme la famille de référence, comme le modèle essentiel sinon unique de la famille, et la conséquence mécanique en est qu'elle considère aussi sa propre reproduction comme liée avant tout à ce type de famille, qui est aussi statistiquement davantage présente dans les couches aisées, moyennes et supérieures, de la population. Il ne faut donc pas s'étonner d'une conséquence sociale inséparable des prises de position morales de l'Église : la transmission et la reproduction de la foi catholique ont lieu surtout dans ce milieu de la « famille chrétienne », celui qui est abonné à l'hebdo du même nom. Et il ne faut pas s'étonner que les vocations de prêtres viennent aussi désormais majoritairement de ce milieu social (c'est vrai d'autres pays que la France, comme l'Allemagne). Sauf que, je l'ai dit, cette famille nucléaire est en recul, et elle est forcément atteinte aussi par tous les troubles de la transmission et l'individualisme de la seconde moitié du XX^e siècle.

Cela veut donc dire qu'en fait la proposition d'entrer dans l'Église par la baptême et l'initiation à la foi pourrait s'adresser en fin de compte, très concrètement, à peu de monde. Les personnes éloignées ne supportent plus non plus qu'on leur dise : « Venez, vous êtes les bienvenus », même si vous n'êtes pas conformes au modèle de la bonne ou du bon catholique. Mais apparemment il y a des prêtres auxquels leur accueil faisait difficulté : en novembre 2023, il leur a été rappelé par Rome que les fidèles transgenres peuvent être baptisés, si cela ne provoque

pas de « scandale » ou de « confusion », et que le baptême des enfants de couples de même sexe, qu'ils soient adoptés ou nés par gestation pour autrui, ne devait pas être refusé....

Je conclus : l'Église devrait être attentive à toutes les formes de familles, être ouverte à toutes, accueillir en particulier les enfants de toutes. Actuellement, quand les événements de la vie amènent à entrer dans un autre modèle que la famille nucléaire hétérosexuelle, seule autorisée par le sacrement du mariage, cela signifie que celles et ceux qui font un autre choix de vie que celui de l'Église s'éloignent aussi automatiquement de l'Église et de sa vie, car ils sont considérés comme des pécheurs qui n'ont plus accès à la Table commune.

En d'autres termes, il faudrait que l'Église lève les obstacles théologiques à leur accueil, ce qui est loin d'être le cas, encore moins actuellement où toutes sortes de braves influenceurs rappellent le catéchisme des péchés et des déviations aux ignorants. Au-delà de la théologie, si l'Église catholique voulait – et elle veut, surtout avec le pape François – être accueillante aux personnes qui vivent selon d'autres modèles que celui de la « famille » composée d'un papa, d'une maman et d'enfants dont ils sont les parents, il faudrait qu'elle évite la distorsion entre les principes rigides maintenus, qui condamnent le péché, et la volonté d'accueil des pécheurs. Dans une société de droit démocratique, où les personnes sont des sujets de droit, quelque chose ne va plus dans cette distinction.